MINISTERE DES EAUX ET FORETS,
CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE
-=-=-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION GENERALE DE LA FAUNE
ET DES AIRES PROTEGEES
-=-=-=-=-=-

RAPPORT D'ÉTAPE DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE DE LA CITES

Préparé pour la 70e session du Comité permanent de la CITES

Partie : GABON

Période de rapport : Septembre 2017 – Aout 2018

Sommaire

1 SECTION A : Synopsis de la mise en œuvre du PANI 3
2 SECTION B : Évaluation sommaire des actions (degrés d'avancement attribués).....5
3 SECTION C : Évaluation détaillée des actions 9

1 SECTION A : Synopsis de la mise en œuvre du PANI

État d'avancement des activités

Le présent rapport d'étape du plan d'action national Ivoire du Gabon, élaboré en fin novembre 2014, situe l'état d'avancement de sa mise en œuvre des activités sur la période de Septembre 2017à Aout 2018.

En résumé, sur les 32 activités inscrites dans le PANI du Gabon et au vu des informations disponibles, nous dressons l'évaluation suivante :

Degré d'évaluation	Nombre d'activité
Réalisée	4
Substantiellement réalisée	5
En bonne voie	10
Progrès partiel	9
Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	0
Non commencée	4

Les 32 activités sont des constituantes de l'ensemble des 6 piliers du Plan national pour l'ivoire du Gabon.

Les activités du premier pilier « Législation et réglementations » sont toujours marquées par l'attente de l'adoption du nouveau code forestier et du nouveau code de procédures pénales. Le Gouvernement continue à travailler pour une prise en compte optimale des enjeux et défis de l'heure.

Les piliers « POURSUITES » et « RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES » se positionnent au cœur de l'action de lutte contre le trafic d'ivoire. Les activités relatives à ces deux piliers se positionnent entre « En bonne voie et Réalisée »

Le pilier « OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE » a mis un fort accent sur le développement des outils pour accroître la transparence dans la gestion. Ce pilier figure en bonne place dans la mise en œuvre du PANI. Plusieurs actions sont projetées à court terme.

Le dernier pilier possède plus d'activités n'ayant pas encore démarrées.

Perspectives à venir

Les projections immédiates visent l'aboutissement des textes de loi encours de révision.

Le renforcement de la coopération des acteurs sur le plan national en mettant au centre des séances de travail l'examen des moyens de fonctionnement. Plusieurs rencontres entre ces

acteurs ont été réalisées et se poursuivent en vue d'une meilleure coordination des efforts face aux différents défis environnementaux.

2 SECTION B : Évaluation sommaire des actions

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	**Substantiellement réalisée**	**En bonne voie**	**Progrès partiel**	**Dans l'attente de la réalisation d'une autre action**	**Non commencée**
A. Législation et réglementations			A.1 Renforcer les peines et les amendes encourues pour les acteurs du trafic d'ivoire (Code pénal, Code forestier, loi sur les parcs)	A.2 Traduire en législation nationale les dispositions de la CITES en matière du trafic d'ivoire par des textes réglementaires spécifiques		A.3 DEFINIR UNE FILIERE JURIDIQUE POUR LES CONFLITS HOMME-ELEPHANT ET LA INDEMNISATION
B. POURSUITES	B.1 Adopter et vulgariser le modèle pour la rédaction des procès-verbaux conformément aux procédures judiciaires légales B.2 Assurer le suivi des procédures judiciaires (juristes, avocats, etc.)	B.3 Suivre l'application effective des peines et le paiement des amendes infligées	B.4 Renforcer les capacités des administrations partenaires sur l'application de la loi et l'acquisition des procédures juridiques en vue de lutter contre le trafic d'ivoire dans leur département B.5 Mettre en place une base de données permettant à archiver toutes les informations des poursuites judiciaires			
C. RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES			C.2 Démanteler les réseaux de trafic de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanales, lance en fer empoisonnées, etc.) C.1 Mettre en place d'une unité spécialisée dans le			

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	**Substantiellement réalisée**	**En bonne voie**	**Progrès partiel**	**Dans l'attente de la réalisation d'une autre action**	**Non commencée**
			démentiellement des réseaux de trafic d'ivoire (Identifier les braconniers, des trafiquants et des commerçants d'ivoire, les lieux, etc.) C.3 Création d'un système d'échange d'informations ou de renseignements au niveau local			
D. COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES		D.6 Mettre en place un groupe de travail permanent pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action	D.5 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (INTERPOL, CITES/ETIS, etc.) D.3 Renforcer les contrôles frontaliers (police de frontière, Gendarmerie, Douane et Services d'immigration, la haute autorité D.4 créer de brigades sous-régionales de lutte contre le trafic de l'ivoire pour des actions aux frontières et transfrontalières	D.1 Signer ou renforcer des protocoles de collaboration interétatiques pour la LAB et le trafic d'ivoire avec le Cameroun, le Congo, la RCA et la Guinée équatoriale D.2Mettre en place des brigades LAB mixtes inter étatiques		
E. OPÉRATIONS DE LUTTE	E.7Construire un lieu	E.4 Renforcer la		E.1 renforcer l'efficacité		

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	**Substantiellement réalisée**	**En bonne voie**	**Progrès partiel**	**Dans l'attente de la réalisation d'une autre action**	**Non commencée**
CONTRE LA FRAUDE	de stockage sécurise unique des ivoires saisies E.8Mise en place d'un système informatique permanent de suivi des pointes d'ivoire saisies	présence des forces armées aux parcs nationaux transfrontaliers pour les actions de protection de la faune sauvage E.9Inventaire des pointes d'ivoire saisies (administration, CITES, TRAFFIC, etc.) avec rapports transmis au gouvernement et rendu public	E.5 Mettre en place une brigade de lutte contre le trafic d'ivoire dans les ports, les aéroports, les marches, les bijouteries les frontières terrestres et dans les grands centres urbain E.6Renforcer les capacités de l'Unité canine (personnel, logistique et chiens)	des missions a travers la mise en œuvre de SMART et a travers une meilleure coordination entre les différentes administrations E.2 Evaluer avec une grille les normes et dispositions prise par les concessionnaires forestiers pour lutter contre le braconnage, en particulier le trafic d'éléphants E.3Faire le suivi des efforts de surveillance des concessions forestières en étendant le réseau SMART E.10Elaborer des protocoles d'accord avec les transporteurs (SETRAG, Syndicats, Compagnies aériennes, Compagnie maritimes, impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire		
F. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION		F.4 Mettre en place une cellule de la gestion des conflits Homme-Faune		F.1 Elaboration d'un plan de communication		F.2 organiser missions de sensibilisation dans les 9 provinces du pays en impliquant les populations

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	**Substantiellement réalisée**	**En bonne voie**	**Progrès partiel**	**Dans l'attente de la réalisation d'une autre action**	**Non commencée**
						F.3 Réaliser des émissions à travers les médiats F5. Organiser un séminaire d'information avec les parlementaires

3 SECTION C : Évaluation détaillée des actions

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et *commentaires*)
PILIER 1 : Législation et réglementations			
A.1 Renforcer les peines et les amendes encourues pour les acteurs du trafic d'ivoire (Code pénal, Code forestier, loi sur les parcs)	**Peines d'emprisonnement allant jusqu'à 10ans sont prévues**	**En bonne voie**	• La révision du code forestier gabonais entamée depuis 2015 a franchi les étapes suivantes : 1) Mise en place d'une commission de révision du code forestier, 2) L'avant projet du code forestier consolide a été transmis au Premier Ministre en aout 2016 3) Projet de loi portant code forestier en attente d'examen par l'Assemblée nationale et le Sénat • Révision du code pénal avec augmentation des peines en ce qui concerne les crimes sur la faune et en particulier le trafic d'ivoire. • Une fois adopté, le nouveau code pénal prévoit la création d'un parquet spécialisé sur les crimes environnementaux
A.2 Traduire en législation nationale les dispositions de la CITES en matière du trafic d'ivoire par des textes réglementaires spécifiques		**Progrès partiel**	• Il n'ya pas eut une législation nationale qui traduise de façon spécifique les dispositions de la CITES. on note plus tôt une refonte de certaines de ces dispositions dans les lois nationales comme le code forestier consolide et actuellement soumis a l'examen au pouvoir législatif. • *Prise en compte des espèces CITES par la révision de la liste des espèces protégées dans le projet révisant le décret 0164/PR/MEFCR réglementant le classement et les latitudes d'abattage des espèces animales.*
A.3 DEFINIR UNE FILIERE JURIDIQUE POUR LES CONFLITS HOMME-ELEPHANT ET LA INDEMNISATION		**Non commencée**	• Organisation de plusieurs rencontre sur la question des confits Homme-Faune sur la période du présent rapport dont 1 atelier tenu a Libreville, 2 tenus a l'intérieur du pays(Lope et Mandji). • Mise en place d'une procédure de gestion des personnes victimes des dévastations des cultures par les éléphants ; • 2 missions non parraines d'indemnisation effectuées, 600 personnes ont été indemnisées ; • Des plaintes continues d'être enregistrées par la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées et les services déconcentrés ; • Révision du décret n°000187/PR/MEFCR relatif aux battues administratives reste d'actualité mais le décret révisé n'est pas encore adopté. • La problématique des conflits Homme-éléphants est biens au centre des échanges actuels, mais une filière juridique n'est toujours pas mise en place. Le blocage persistant réside dans la principale difficulté de la source permettant la mise en place d'un fond d'indemnisation.
B. POURSUITES			
B.1 Adopter et vulgariser le modèle pour la rédaction des procès-verbaux conformément aux procédures	Modèle de procès verbal disponible	**Réalisée**	• Existence d'un ancien modèle pour la rédaction des procès verbaux produit par le Parquet de la République. Ce modèle pourra faire l'objet de mise à jour à la suite de la validation du nouveau code forestier.

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et *commentaires*)
judiciaires légales			
B.2 Assurer le suivi des procédures judiciaires (juristes, avocats, etc.)	Fichiers de suivi à jour	**Réalisée**	• 4 juristes de l'ANPN travaillent dans 4 zones (TRIDOM ; Estuaire ; Côtière ; LopéChaillu) et sont disponibles pour les Directions provinciales des Eaux et forêts ; • L'ANPN dispose d'un cabinet d'avocat (Cabinet Maitre BOUSSOUNGOU) pour la problématique du trafic d'ivoire ; • Le Ministère des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable dispose d'un Conseiller juridique • Bases de données de suivi des procédures disponibles
B.3 Suivre l'application effective des peines et le paiement des amendes infligées	Peines et paiement connues	**Substantiellement réalisée**	• 8 cas de trafic d'ivoire transmis aux tribunaux, 2 condamnés et 6 en attente de procès pour une durée total derrière les barreaux de 339 jours. • 287 spécimens d'ivoire marqués selon le système de traçabilité à base des séquence uniques. Ces spécimens englobent les saisies, les morts naturelles et les accidents de train. •
B.4 Renforcer les capacités des administrations partenaires sur l'application de la loi et l'acquisition des procédures juridiques en vue de lutter contre le trafic d'ivoire dans leur département	Nombre de personnes formées	**En bonne voie**	• 4 juristes ont été recrutés par l'ANP et sont disponibles sur le terrain ; • Formation des 14 conservateurs sur la rédaction des procès verbaux par les juristes • Formation des conservateurs par l'armée américaine • Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Eléphant Gabon financé par l'accord de dette via l'Agence française de développement il est prévu dès 2019 la formation des corps d'Etat qui interviennent sur les questions des délits environnementaux
B.5 Mettre en place une base de données permettant à archiver toutes les informations des poursuites judiciaires	Base de données disponible	**En bonne voie**	• L'ANPN dispose d'une base de données sur les informations des poursuites juridiques. • Mise en place par la Direction de la lutte contre le braconnage en mai 2017 d'une base de données relative aux poursuites engagées. • Lancement d'une réflexion sur la mise en place d'une base de données nationale.
C.RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES			
C.1 Mettre en place d'une unité spécialisée dans le démentiellement des réseaux de trafic d'ivoire (Identifier les braconniers, des trafiquants	Unite spéciale fonctionnelle	**En bonne voie**	• Une bonne collaboration avec plusieurs acteurs affiliés à la Direction de la lutte contre le braconnage est parvenu a l'arrestation des 19 cas de trafiquants d'ivoire. Les acteurs de l'unité spéciale sont en voie d'identification. • Une cellule de renseignements et d'enquêtes est mise en place au sein de l'ANPN par l'UNODC. • Une unité dénommée MAMBA VERT est mise en œuvre et poursuivra sa consolidation par

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et *commentaires*)
et des commerçants d'ivoire, les lieux, etc.)			l'intégration de l'ensemble des acteurs. L'unité est en attente d'acquisition d'une existence légale. • Mise en place à court terme d'un laboratoire scientifique sur les délits environnementaux : local déjà disponible. L'ANPN a investi depuis 2014 dans le développement des capacités d'analyses ADN (achats d'équipements, formation, développement de techniques) et l'élaboration d'une stratégie de développement d'une capacité nationale de police scientifique de la faune. Le Gabon a fait venir un assistant technique de l'ONG TRACE Wildlife Forensics Network pour faciliter la mise en œuvre des standards qualité et procédures forensiques et le développement d'autres techniques de police scientifique, notamment par l'identification des équipements et des besoins en formation du personnel.
C.2 Démanteler les réseaux de trafic de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanales, lance en fer empoisonnées, etc.)	Nombre d'arrestation	**En bonne voie**	8 cas de trafic d'ivoire transmis aux tribunaux, 2 condamnés et 6 en attente de procès
C.3 Création d'un système d'échange d'informations ou de renseignements au niveau local	Informations rendues disponibles	**En bonne voie**	• Existence d'une salle d'opération et d'une cellule d'information et d'analyse du renseignement. • Création des groupes par la voie des réseaux sociaux • Intégration en cours des autres parties prenantes
D. COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES			
D.1 Signer ou renforcer des protocoles de collaboration interétatiques pour la LAB et le trafic d'ivoire avec le Cameroun, le Congo, la RCA et la Guinée équatoriale	Nombre de protocole signes	**Progrès partiel**	• Pas de protocoles de collaboration signés sur cette période, mais on note la tenue de rencontre pour une meilleure collaboration sur la problématique du trafic des espèces protégées comme l'atelier d'échanges sur la lutte contre la criminalité faunique et le trafic illicite des produits forestiers a Libreville le 7 et 8 juin 2017
D.2Mettre en place des brigades LAB mixtes inter	Nombre de brigades	**Progrès partiel**	• *Des dispositions de mise en œuvre ont été prise déjà* • Il n'y a pas eu beaucoup d'échanges sur la question de la mise en place des ces brigades. C'est une

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et *commentaires*)
étatiques			priorité que nous inscrivons dans nos actions ultérieures • *dans le cadre du projet TRIDOM, des missions mixtes (Gabon-Congo-Cameroun) sont effectuées. Les rapports sont disponibles.*
D.3 Renforcer les contrôles frontaliers (police de frontière, Gendarmerie, Douane et Services d'immigration, la haute autorité	Nombre de missions communes	**En bonne voie**	• La Direction de la lutte contre le braconnage a travaillé avec les services de la Douane a l'aéroport de Libreville. La connexion est faite et devra s'étendre progressivement Au terme de cette première année d'activité, la Brigade Mobile du projet GeFaCHE a réalisé un effort de patrouille de 1.560 homme/jour. Aussi, au cours de cette même période les différentes patrouilles ont donné les chiffres suivants : - 100 agents et force de sécurité et de défense ont été mobilisés ; - 1234 fouilles sans infractions ont été réalisées dont - 1835 véhicules légers, 102 camions et 82 motos ont été contrôlés ; - 17 armes saisies ; - 21 dossiers de contentieux suivent leurs cours aux Directions provinciales de la Ngounié et de la Nyanga ; - 1200 prospectus (Planches) des listes des animaux intégralement et partiellement protégés ont été distribués ; - 26 plantations dévastées par les éléphants ont été répertoriées. •
D.4 créer de brigades sous-régionales de lutte contre le trafic de l'ivoire pour des actions aux frontières et transfrontalières	Nombre de brigades crées	**En bonne voie**	• Aucune brigade sous –régionale n'a été créée à ce jour. Cette activité démarrera dans le cadre de la mise en œuvre du projet Eléphant courant l'année 2018. • Dans le cadre du projet GEF TRIDOM des missions mixtes inter-états sont organisées au nord est du Gabon entre le Gabon et le Cameroun ; le Gabon et le Congo • Projet de construction des antennes de surveillance à DOUSSALA, NDINDI (frontière avec le Congo) • Dans le cadre du projet éléphant, plusieurs infrastructures de surveillance ont été créées au sein du parc national de Mwagna pour faciliter la LAB et la lutte contre le trafic d'ivoire : Poste de surveillance semi-permanent, mirador d'observation, centre des opérations…Les parcs nationaux de Minkébé et Ivindo bénéficieront de la création de nombreuses infrastructures courant 2019
D.5 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (INTERPOL, CITES/ETIS, etc.)	Système disponible	**En bonne voie**	• Apres accord entre les différents services concernés, la cellule d'Investigations et d'Analyse du renseignement(CIAR) mettra en place et facilitera l'échange d'information et de renseignement. Planification de reunionspréparatoires. • Des rencontres entre les partenaires identifies dans la mise en place du système d'échange sont réguliers • Projet ONUDC d'évaluation des besoins au Gabon et la sous région de police scientifique pour le renforcement des enquêtes sur le trafic d'ivoire et autres délits sur la faune. Les résultats fourniront au Gabon un cadre médico-légal permettant d'accroître la réussite de l'application de la loi conduisant à l'interruption des activités criminelles organisées • Dynamisation de l'Accord sur le Parc Transfrontalier Mayumba Conkouat i(PTMC)

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et *commentaires*)
D.6 Mettre en place un groupe de travail permanent pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action	Groupe identifié	**Substantiellement réalisée**	• La mise en place d'un groupe de travail a été lancée par une réunion qui a regroupé les acteurs concernés par la question de la lutte contre le trafic d'ivoire (DGFAP, ANPN ; la Douane ; la Haute autorité de l'aéroport de Libreville, le Ministère de l'Agriculture,..) • A ce jour un groupe de travail bien identifié travaille sur les questions liées à la criminalité faunique. La cellule attend d'être légalisée à court terme.
E. OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE			
E.1 renforcer l'efficacité des missions a travers la mise en œuvre de SMART et à travers une meilleure coordination entre les différentes administrations	Nombre d'agent formes	**Progrès partiel**	• L'ANPN utilise déjà le logiciel SMART pour stocker les informations des missions • *La coordination entre les administrations est entamée, mais n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant ;* • *La prochaine étape consistera à faire acquérir à l'ensemble des acteurs cet outil de travail et d'échange* • *Aucune activité n'a été réalisée sur cette période en vue du renforcement de la procédure SMART*
E.2 Evaluer avec une grille les normes et dispositions prise par les concessionnaires forestiers pour lutter contre le braconnage, en particulier le trafic d'éléphants	Nombre de concession forestière évalué	**Progrès partiel**	• Existence d'une grille testée déjà dans deux concessions forestières sous aménagements durable • *La prochaine étape c'est s'appuyer sur l'existant pour élaborer une grille qui prenne en compte la diversité et la spécificité de chaque type de concession forestière*
E.3Faire le suivi des efforts de surveillance des concessions forestières en étendant le réseau SMART		**Progrès partiel**	• En dehors de deux CFAD, seuls les Parcs Nationaux utilisent pleinement l'outil SMART pour le suivi des efforts de surveillance. • La Direction Provinciale du Haut Ogooué utilise déjà SMART, • Un plan de protection de la faune dans les concessions forestière est en attente de validation sous forme de décret par le Ministère en charge de la gestion de la faune et constituera un outil de suivi des efforts de surveillance.
E.4 Renforcer la présence des forces armées aux parcs nationaux transfrontaliers pour	Effectif militaire	**Substantiellement réalisée**	• Seul le parc de MIKEBE dispose de 106 militaires en permanence ; • Un groupement de gendarme avec 3 compagnies est dédié aux Parcs nationaux en appui aux missions

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et *commentaires*)
les actions de protection de la faune sauvage			LAB ;
E.5 Mettre en place une brigade de lutte contre le trafic d'ivoire dans les ports, les aéroports, les marches, les bijouteries les frontières terrestres et dans les grands centres urbain	Nombre de mission	**En bonne voie**	• Brigade canine projet DGFAP/ANPN est mis en œuvre sur 24 sites (Libreville et ses environs) avec des missions ponctuelles à l'intérieur du pays • 2 missions réalisées sur la période du rapport • Il reste à consolider le projet et à l'étendre à l'ensemble du pays
E.6Renforcer les capacités de l'Unité canine (personnel, logistique et chiens)	Nombre de formation	**En bonne voie**	• Formation du coordonnateur et 2 maitres-chiens en Afrique du sud • Acquisition de 2 chiens en court de finalisation
E.7Construire un lieu de stockage sécurisé unique des ivoires saisies	Salle fonctionnelle	**Réalisée**	• Fait et mis en pratique depuis mars 2015 • Etablissement des critères minimaux de sécurisation des lieux de stockage secondaires en cours en vue de la sécurisation des lieux de stockage hautement prioritaires (financement disponible)
E.8Mise en place d'un système informatique permanent de suivi des pointes d'ivoire saisies	Base de données disponible	**Réalisée**	• Mise en place d'un numéro de séquence unique ANPN/Eaux et Forets pour le marquage des pointes d'ivoire, Un registre physique et informatisé est mis en place pour les enregistrements • le système est opérationnel depuis janvier 2015 • Poursuite des formations aux procédures de marquage standardisé et de traçabilité des spécimens d'ivoire depuis la saisie jusqu'au lieu de stockage central, y compris un échantillonnage génétique des spécimens d'ivoire (financement disponible) ; plus de 100 agents (5 parcs nationaux et 6 Directions Provinciales des Eaux et Forêts) formés depuis 2017 • Maintien de la base de données nationale unique informatisée selon le système de gestion de stocks (Stockpile Management system) de l'initiative pour la protection des éléphants (EPI) mise en place en 2016 avec l'appui de Stop Ivory ; • Mise à disposition du matériel de traçabilité (fiches de traçabilité, matériel de marquage, tablettes pour la saisie informatique) en cours dans les parcs nationaux et Directions Provinciales, y compris la réalisation d'un manuel d'utilisation
E.9Inventaire des pointes d'ivoire saisies (administration, CITES, TRAFFIC, etc.) avec rapports	Rapport d'inventaire	**Substantiellement réalisée**	• Une opération de récupération des ivoires et des armes à feu a été menée sur l'ensemble du territoire nationale pour le lieu de stockage à Libreville et se poursuit par des transferts réguliers des stocks décentralisés. • Base de données informatique opérationnelle pour le suivi en temps réel du stock central et des stocks

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et *commentaires*)
transmis au gouvernement et rendu public			décentralisés • Rapport d'inventaire du stock d'ivoire au 28 février 2018 transmis à la CITES • Recensement du stock d'ivoire du magasin central effectué en mai 2017(1235 spécimens) • Audit du stock d'ivoire prévu début 2019 (financement disponible)
E.10Elaborer des protocoles d'accord avec les transporteurs (SETRAG, Syndicats, Compagnies aériennes, Compagnie maritimes, impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire	Nombre de protocole	**Progrès partiel**	• Une révision du protocole d'accord entre SETRAG, le Ministère de la Forêt est effective ; le protocole est dans la phase de sa mise en œuvre.
F. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION			
F.1 Elaboration d'un plan de communication		**Progrès partiel**	• Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Eléphant Gabon un plan de communication est en court d'élaboration, ainsi que des documents de sensibilisation.
F.2 organiser missions de sensibilisation dans les 9 provinces du pays en impliquant les populations	Nombre de sensibilisation	**Non commencée**	• Activité pas encore entamée, mais des sensibilisations ont été effectuées à Libreville aux lycée Mbelé et au lycée de NzengAyong.
F.3 Réaliser des émissions à travers les médiats	Nombre d'émissions	**Non commencée**	• • Activité pas encore entamée
F.4 Mettre en place une cellule de la gestion des conflits Homme-Faune	Cellule fonctionnelle	**Substantiellement réalisée**	• Les réflexions sont assez bien avancées, mais la cellule n'est pas encore en place faute des financements et du personnel pour son fonctionnement ; • Une cellule des conflits Homme –faune existe déjà au sein de l'ANPN ,près de 10 barrières électriques ont été installées pour protéger les plantations et les installations devront se poursuivre courant 2019 ;

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et *commentaires*)
			• Un groupe de travail sur les conflits Homme faune a été mis en place au sein du Ministère des forêts en association avec plusieurs partenaires étatiques
F5. Organiser un séminaire d'information avec les parlementaires	Compte rendu du séminaire	**Non commencée**	• Activité pas encore entamée. Cette activité est envisagée avant la fin de l'année.